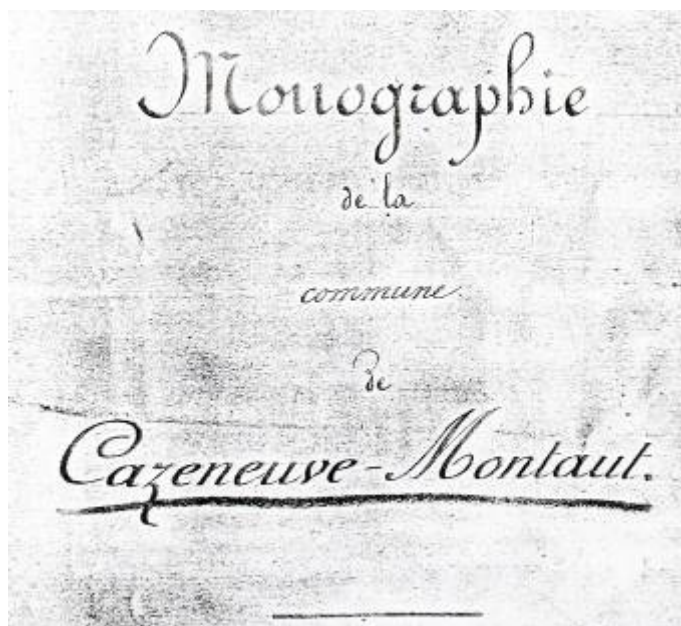


Monographie de la commune de Cazeneuve Montaut



I.

Situation géographique

La commune de Cazeneuve-Montaut est située sous le 43° 11' 2" de latitude nord et le 1° 28' 49" de longitude ouest, sur la rive droite de la Noue pour les 8/9 environ, y compris le village et les autres groupes de maisons ; le reste forme une espèce d'enclave sur la rive gauche.

Limites

Elle est bornée au nord par AURIGNAC, au Nord Est par BOUZIN, à l'Est par AUZAS, au Sud par PROUPIARY et SEPX et à l'Ouest par AULON et SAINT ÉLIX SÉGLAN.

Etendue

Elle mesure 2300 m de l'Est à l'Ouest et 3200 m du Nord au Sud, dans sa plus grande longueur. La superficie embrasse 459 hectares.

Distance au chef-lieu de canton, d'arrondissement et de département.

De l'église au chef-lieu de canton il y a une distance de 6 km. On en compte 19 jusqu'à SAINT-GAUDENS et 77 jusqu'à TOULOUSE.

Description physique du pays : relief du sol ; montagnes, curiosités naturelles.

Sa configuration est très irrégulière dans toute son étendue ; le sol en est très accidenté. S'il n'y a ni montagnes ni collines, ni même des curiosités naturelles, il y a du moins quelques faibles plateaux et quelques terrasses ondulées, qui rendent le pays tout à fait triste et monotone.

Richesses du sol.

La terre, même après l'avoir arrosée de beaucoup de sueurs, est bien peu féconde, bien peu fertile, sinon tout autour du village, où elle est assez productive, et pour comble de malheur la grêle vient très souvent en ravager les récoltes.

Cours d'eau ; leurs débits ; leurs crues :

Les principaux cours d'eau arrosant son territoire sont : la Noue, qui traverse la partie septentrionale sur une très faible largeur, et le ruisseau dit de Cazeneuve, qui coule au centre, après avoir été formé par la réunion des deux petits ruisseaux de Teulère et de Héréchet.

La Noue fournit en moyenne, et à quelque chose près, une quinzaine d'hectolitres d'eau par minute, et le ruisseau précité, de 4 à 5 hl, sinon en été, saison pendant laquelle son lit est parfois desséché. Les crues de la première, redoutées avec raison des propriétaires riverains, causent de terribles ravages en inondant presque annuellement, et par 3, 4, 5, 6 fois, les prairies avoisinantes. Il en est de même de celles du second. Les autres cours sont insignifiants. Les uns et les autres peuvent, en tout temps, être facilement traversés à gué presque partout.

Canaux ; lacs.

La commune ne possède aucune espèce de canal, pas même pour irriguer les prairies. Elle n'est pas mieux partagée en lacs ni en étangs.

Eaux potables.

Une douzaine de sources seulement, assez éloignées toutefois des habitations, mais en revanche assez abondantes, fournissent l'eau nécessaire aux habitants. Quelques-unes de ses eaux sont légèrement vaseuses. Il n'y a aucun puits.

Eaux thermales et autres

Il n'y a ni source thermale, ni ferrugineuse, ni autres plus ou moins remarquables, dans la localité.

Altitude.

La partie de la commune où sont situées la maison d'école et l'église est à 376 m au-dessus du niveau de la mer, d'après la carte de l'Etat-major.

Climat ; vents, pluies.

Le climat est doux et tempéré. Les vents dominants et qui soufflent assez forts sont ceux de l'Est et de l'Ouest et sont connus sous les noms d'Autan et de Sers. Celui-là dessèche les plantes, celui-ci amène généralement la pluie, qui est assez fréquente dans nos parages.

Températures.

La température n'est ni basse ni élevée : la moyenne des relevés thermométriques est de plus 12° environ. Cependant, en été, on a vu le thermomètre marquer jusqu'à 36° au-dessus de zéro, et un hiver, jusqu'à 8° au-dessous.

Le pays est très sain par lui-même.

II.

Chiffre de la population d'après le recensement de 1881. Ce chiffre tend-il à diminuer ou à s'accroître ? Pour quelles causes ?

la population de Cazeneuve-Montaut, qui n'est que de 210 habitants d'après le recensement de 1881, a diminué de 170 habitants depuis 1846 et de 106 puis 1861, ce qui est relativement considérable, vu la faible importance de la commune.

Ce chiffre tend encore aujourd'hui à diminuer par suite de l'émigration forcée de beaucoup de gens, que la terre ne peut nourrir.

Division ou section, hameaux, quartier. Population exacte de chaque groupe

La commune comprend sept hameaux ou quartiers, qui comptent en tout aujourd'hui 196 habitants seulement, savoir :

Le village	67 habitants	} 196 hab.
Montaut	62 habitants	
Lasbordes	30 habitants	
Sarracatiou	16 habitants	
Tranon	11 habitants	
Majordom	8 habitants	
Joindillac	2 habitants.	

Nombre de feux.

Cette population est répartie entre 51 maisons qui comprennent 52 ménages. J'ajouterai qu'il y a en outre 5 maisons d'inhabitées, qui tomberont bientôt en ruines.

Municipalité

La municipalité, comprenant un conseil de dix membres, est ainsi composée :

MM.	DELHOM J. Marie,	maire
	DELHOM Louis,	adjoint
	DARNAUD Jean	conseiller municipal
	SAUX Auguste	id.
	AMILHAT André	id.
	DARNAUD Pierre	id.
	BAROUSSE Albert	id.
	ATHANÉ Laurent	id.

ROQUEVERT JMarie id.

DELHOM Laurent id.

le conseil municipal a été élu les 4 et 11 mai 1884.

Fonctionnaires municipaux et autres

La commune est bien pauvre en fonctionnaires de toutes sorte : elle a seulement un prêtre catholique, un instituteur laïque et un appariteur.

La commune est-elle desservie par les postes et télégraphes, les finances ?

Elle est desservie par le bureau postal et télégraphique d'AURIGNAC, et, sous le rapport des finances, elle fait partie de la perception d'AULON.

Valeur du centime, revenus ordinaires.

La valeur du centime n'est que de 18 F, et si ses revenus ordinaires annuels arrivent quelquefois au chiffre maximum de 210 F, c'est grâce à la redevance provenant de la ferme des bois communaux.

III.

Productions : quantités ; culture principale

Cazeneuve-Montaut forme une commune essentiellement agricole. La superficie comprend 330 ha de terres labourables qui produisent environ 1200 hectolitres de blé, 1800 hectolitres de pommes de terre, 600 hectolitres hl de maïs, 70 hectolitres de fèves et 20 hectolitres de haricots. Mais la culture principale est la culture du blé.

Procédés de culture.

La terre est uniquement travaillée, pour ainsi dire, avec la charrue araire ; on la laboure généralement par petits sillons.

Bois et forêts ; essences ; reboisement ; produits des forêts, régime forestier.

Les bois et forêts occupent une surface totale de 52 ha, dont 20 appartiennent à la commune. L'essence unique en est le chêne. Ces forêts, qui ne sont point soumises au régime forestier, se coupent tous les 12 ans, car, passé ce temps, il est reconnu que le bois ne pousse plus : ce doit être sans doute parce que le sol en est très rocailleux. Chaque coupe peut approximativement être estimée 4500 F.

vignes.

Le terrain n'étant pas propice pour la culture de la vigne proprement dite, il n'y a qu'une dizaine d'hectares tout au plus spécialement consacrés à cette branche de l'agriculture, mais il y a beaucoup de vignes hautes (hautains) dont le sol sert à la fois de terre labourable.

Phylloxéra.

Ces diverses souches, que le phylloxéra n'est pas encore heureusement venu visiter, produisent environ 250 hectolitres d'un assez bon vin, quoique un peu paillet¹.

Prés, valeur de la récolte.

Les prairies couvrent une surface approximative de 36 ha, et produisent un bon foin dont la valeur peut varier entre 6 et 7 000 F lorsque les eaux ne l'ont pas recouvert de leur limon, ce qui est fort rare.

Terres incultes, chemins, cours d'eau, etc. étendue

Les terres incultes occupent à peu près 16 ha ; les chemins et les cours d'eau en occupent 10 ; les sols d'habitation, les cours et les jardins représentent dès lors une surface d'environ 5 ha.

Valeur totale des productions agricoles.

La valeur totale de toutes les productions agricoles quelles qu'elles soient, peut-être annuellement représentée par un des chiffres de 45 à 47 000 F.

Animaux ; troupeaux divers.

Les animaux domestiques forment une assez importante branche de l'industrie agricole : on compte à Cazeneuve-Montaut 130 bêtes à cornes, principalement de race gasconne, 100 porcs, 25 chevaux et mulets, et 4 petits troupeaux de brebis comptant ensemble 100 têtes.

Chasse.

¹ Vin clairnet

Le pays est assez giboyeux et même assez riche en lièvres et lapins, cailles et perdrix. Mais il n'y a ni chasseurs ni braconniers, pas même pour détruire les animaux nuisibles.

Pêche.

Le barbeau, la siège et le goujon sont pour ainsi dire les seuls habitants de nos cours d'eau, où ils peuvent se promener à l'aise, car c'est à peine si quelque rare pêcheur va les effaroucher de temps à autre avec la ligne flottante ou avec la nasse auprès des moulins.

Mines et carrières ; usines, moulins, manufactures.

La commune ne possède ni mines ni carrières, ni usines ni manufactures. Elle a seulement un moulin à eau qui ne peut presque jamais fonctionner d'un bout d'année à l'autre par suite du manque d'eau.

Voies de communication, chemins

Elle est desservie par 16 chemins tant vicinaux que ruraux, dont le développement doit atteindre de 17 à 18 km, mais tous en très mauvais état pour ne pas dire presque impraticables. De tous ces chemins, il n'y en a que deux seulement, celui de Séglan et celui d'Auzas, qui donnent une issue à la commune.

Voies ferrées, routes.

Elle n'a ni voies ferrées ni routes, sinon le chemin d'intérêt commun n°38 qui ne traverse d'ailleurs que la partie la plus septentrionale de la commune, ce qui fait qu'il n'est absolument d'aucune utilité pour Cazeneuve.

Moyens de communication avec les chefs-lieux du canton, de l'arrondissement, du département.

Pour se rendre du village au chef-lieu de canton, on prend d'abord le chemin vicinal de CAZENEUVE à SÉGLAN et ensuite, de SÉGLAN à AURIGNAC, on prend la route départementale n° 15. Pour aller à SAINT-GAUDENS, on prend également le même chemin jusqu'à SÉGLAN, et de SÉGLAN à SAINT-GAUDENS, la même route départementale n° 15, mais dans une direction opposée à la précédente. Tandis que pour se rendre au chef-lieu du département, (Toulouse,) le chemin le plus court est d'aller prendre le chemin de fer à SAINT-MARTORY, en passant par AUZAS, sinon par saint ÉLIX SÉGLAN, BOUZIN et LAFFITE-TOUPIÈRE. On pourrait également passer à AURIGNAC et à ALAN et aller prendre le chemin de fer à MARTRES-TOLOSANE, sinon à BOUSSENS, en passant cette fois à AURIGNAC et à FRÉCHET.

Voitures publiques.

Pour faire ces divers trajets, il faut aller à pied, sinon en voiture particulière, car il n'y a pas de voiture publique.

Commerce local, mesures locales encore en usage (mesures anciennes).

Les habitants de Cazeneuve ne font pas de commerce local ; les mesures anciennes dont ils font encore usage sont :

L'[empan](#)², (0m22) pour les longueurs.

La mesure, (7a.11) pour la surface des terrains.

Le journal, (28a.45) id.

La canne, (6 m³.235) pour le volume du bois de chauffage.

La mesure, (25 lit.) Pour les matières sèches.

La mesure, (32 lit.) pour le vin.

Le quintal, (50 kilos) pour les fortes pesées.

IV.

Étymologie probable du nom.

La commune de Cazeneuve-Montaut (Casanova de Monter Alto) doit probablement son nom à la construction d'une demeure que dut se construire en ce lieu quelques membres de la famille Montaut, originaire du Béarn.

Réunion de Cazeneuve et de Montaut

Cazeneuve et Montaut étaient naguère encore deux communes distinctes, et, s'il faut en croire la tradition, Montaut aurait été anciennement une ville ; mais rien ne prouve la certitude de ce fait. Ces deux communes furent réunies en une seule, sous le nom de Cazeneuve-Montaut, en 1825.

² L'**empan** est une unité de longueur ancienne. Elle a comme base la largeur d'une main ouverte, du bout du pouce jusqu'au bout du petit doigt, soit environ 20 cm (source : Wikipédia).

Maires de la commune depuis 1825

Les maires de la commune depuis cette date ont été :

M.M.	SAUX,	en 1825
	LACHAUME,	en 1832
	DELHOM S.	en 1841
	DELHOM J.	en 1847
	LACHAUME L.	en 1848
	SAUX M.	en 1865
	DELHOM J.	en 1870
	SAUX M.	en 1871
	LACHAUME L.	en 1874
	DELHOM J.	en 1876
	SAUX M.	en 1876
	DELHOM J.	en 1881
	DELHOM J.M.	en 1884

Histoire municipale

Les diverses municipalités n'ont jamais rien fait qui méritent d'appeler l'attention.

Personnages célèbres

La commune n'a pas vu naître de grands personnages.

Idiome.

Le patois, qui forme le fond du langage des habitants, est vif et gracieux ; il participe de l'idiome gascon et est assez différent du patois toulousain. On parle peu le français.

Chant.

Le chant n'a rien de particulier. On ne connaît pas de morceaux ayant été composé par un enfant Cazeneuveois. On peut même ajouter que, les chanteurs étant rares dans le pays, Apollon ne doit pas être venu le visiter encore.

Mœurs, culte.

La population est simple dans ses goûts, pureté dans ses mœurs, ennemie des spéculations hasardeuses et très économe. Elle est intégralement catholique.

Costumes.

Le costume des hommes, qui se coiffent soit de chapeaux, soit de bonnets ou de bérets plats, est fait d'étoffes sombres et consiste en vestes et pantalons très simples ; quelques-uns portent des blouses assez longues. Les femmes aussi s'habillent simplement, et elles portent sur la tête des capulets, des mouchoirs ou des capuchons. Les filles sont un peu plus amies de la coquetterie et elles se coiffent soit de foulards soit de bonnets.

Alimentation.

L'alimentation des habitants est aussi très simple ; ils se nourrissent principalement, comme tous les villageois d'ailleurs, de pain bis, de pommes de terre, de légumes, de salé et de fruits. Ils mangent très peu d'œufs, de viande et de volaille, et jamais du gibier. Ils boivent tous du vin. Cette nourriture leur est suffisante et les rend assez robustes..

Monuments.

La commune ne possède aujourd'hui aucun monument important, pas même l'église, pas même la maison d'école, qui n'est qu'une bien petite maisonnette. Au Moyen Âge, il y avait cependant un château féodal assez remarquable, paraît-il, dont les ruines existent encore et dans lesquelles il est facile de distinguer les murs qui sans aucun doute, devaient représenter les oubliettes. Ce château a dû indubitablement être la demeure de quelque seigneur de la famille Montaut, dont on a déjà parlé ci-devant.

Documents destinés à établir l'histoire de la commune, ouvrages, monographies, écrits sur la commune.

Il n'existe ni à la mairie ni chez des particuliers, aucun document ni officiel ni officieux, aucun ouvrage, aucune monographie, pas même un simple écrit, faisant connaître l'histoire de la commune de Cazeneuve-Montaut. Toutefois il est probable que ce pays de Rivière -Verdun, qui appartient à un canton

entièrement gascon, a eu jadis fait partie de l'ancien comté de Comminges, (Châtellenie d'AURIGNAC,) et du Vicomté de Nébouzan.

Annexe au titre IV. (Enseignement.)

Historique de l'enseignement et des écoles dans la commune aux diverses époques.

L'école de Cazeneuve-Montaut, pas même la mairie, ne possèdent non plus aucun document servant à faire connaître l'histoire de l'enseignement et des écoles de la commune antérieurement à 1851. Cet historique n'a pu même être retracé d'une manière satisfaisante par la tradition ; de sorte qu'on ne peut préciser l'époque à laquelle remonte la création de l'école.

Avant 1851 et, selon toutes les probabilités, depuis une des années de 1812 à 1816, l'enseignement a été donné à Cazeneuve par un instituteur libre, aux garçons, et par une institutrice libre aux filles, simultanément. Cependant il est à remarquer que lorsque la première institutrice vint dans la localité, on en était déjà au second instituteur, j'ajouterai même que le premier y resta assez longtemps.

Quoique l'école publique ait été créée en 1850, (d'après la tradition, car il n'y a pas dans les archives, d'écrit qui puisse le prouver) et que la direction en ait été confiée à un instituteur laïque, les institutrices libres se sont succédé dans la commune, bien qu'elle soit si petite, pendant une vingtaine d'années encore, mais non sans quelques courtes interruptions.

Si le programme de l'enseignement est aujourd'hui très étendu, il est vrai de dire qu'il était autrefois très restreint, car c'est à peine si l'on apprenait à lire, à écrire, à compter et à mettre un peu d'orthographe. J'oubliais de dire qu'on consacrait une grande partie du temps à étudier et à réciter le catéchisme.

Tous les maîtres et maîtresses de l'enfance ayant exercé, à Cazeneuve, leur modeste et bien pénible profession quoique fort peu rémunérée sont :

instituteurs libres	Institutrice libre
M.M. COUROULEAU SAVÈS BAROUSSE CHANFREAU CAUHAPÉ	M. Mmes FAUGA P FAUGA M. Melles BAQUÉ BORDAGES J. COUTANCEAU E. FÉRAUT J. FÉRAUT M. FÉRAUT J.
Instituteurs publics	
M.M. SAUX J.M., TAURIGNAN AMIEL ESTRADE J.F. SOUBIRAN A. SOUPÈNE M.,	en 1851 B., A., 16 8 ^{bre} 1860. 1 ^{er} 8 ^{bre} 1864. 1 ^{er} 8 ^{bre} 1867. 1 ^{er} 8 ^{bre} 1883.

Ce dernier y est encore aujourd'hui.

Les deux premières institutrices furent plutôt des institutrices de charité que de vraies institutrices, puisque, après avoir fait lire et écrire seulement les élèves, elles les renvoyaient.

Description de l'école publique actuellement existante.

La maison d'école, dont le plan est ci-annexé, a son unique façade tournée vers le midi, et elle ne comprend qu'une salle de classe très exiguë (50m3.760) et un bûcher au rez-de-chaussée ; une cuisine, composant tout le logement de l'instituteur, et la mairie, au premier étage. Cette dernière pièce est tellement froide qu'elle est complètement inhabitable : tout y moisit (le bûcher et la mairie tournent sur le nord). Il y a en outre un galetas. C'est dire que cette maison est non seulement beaucoup trop petite, mais encore plus qu'insuffisante tant pour la salle de classe que pour le logement d'une seule personne, à plus forte raison d'une famille tout entière, pour si peu nombreuse qu'elle soit. Cette maison, qui ne comprend pas de cour, est, sans contredit, la maison de la commune où l'on est le plus gêné. Il faut qu'on soit absolument forcé d'y rester pour l'habiter. Il est même à remarquer, ce qui est fort désagréable, que,

pour aller tant à la mairie qu'au logement de l'instituteur, on est obligé de passer par la salle de classe, ce qui fait que les élèves peuvent être dérangés à chaque heure de la journée.

Améliorations à réaliser.

Le seul remède qu'on pourrait apporter à ce mal serait de faire construire d'urgence de nouveaux locaux scolaires ; mais la commune s'y refuse obstinément et on ne pourra vaincre sa résistance qu'en la mettant en demeure de construire.

Fréquentation. État de l'instruction. Nombre de conscrits illettrés de la dernière année.

Si la fréquentation est aujourd'hui assez régulière, c'est un peu grâce à la loi du 28 mars 1882, que les générations futures béniront ; mais malheureusement elle ne l'a pas toujours été autant : les travaux des champs et surtout l'indifférence coupable des parents en ont principalement été la cause ; ce qui fait qu'il y a bien peu d'instruction dans les masses. Cependant il n'y a pas eu d'illettrés parmi les quatre conscrits de la classe 1884

Nombre des conjoints qui, en 1884, n'ont pas su signer leur nom

N'ayant pas eu, à Cazeneuve, de mariages pendant l'année écoulée, on ne peut donner le nombre des conjoints qui n'ont pas su signer leur nom.

Institutions scolaires : bibliothèque, musée scolaire

Si l'école n'est pas encore dotée d'une bibliothèque populaire, que l'instituteur se propose de fonder au moyen d'une souscription volontaire, elle a du moins un petit musée scolaire comprenant, à l'heure qu'il est, plus de 120 échantillons.

Caisse des écoles.

La caisse des écoles a été créée par une délibération du Conseil municipal en date du 21 janvier 1883 et fonctionne, comme dans beaucoup de communes rurales d'ailleurs, avec bien peu de ressources, ce qui fait qu'elle ne peut fournir que les objets classiques aux élèves complètement indigents et des récompenses trimestrielles consistant en de très sommaires biographies d'hommes illustres, aux élèves les plus méritants de la classe tant par leur conduite que par leur travail.

Caisse d'épargne scolaire.

La caisse d'épargne scolaire est également créée : elle compte en ce moment neuf livrets sur lesquelles est inscrite la somme totale de 115 F sans compter les intérêts.

Traitement du Maître.

L'instituteur actuel est au traitement de 1000 F.

Sacrifices à demander à la commune pour réaliser les améliorations nécessaires.

Si la commune était jamais appelée, comme il serait à désirer, à construire d'office une maison d'école mixte, les sacrifices que l'administration pourrait, dans ce cas lui demander, serait un capital de 2 à 3 000 F au maximum.

Fait à Cazeneuve-Montaut, le 31 Mars 1885.
L'Instituteur, Soupène, signé.

Pour copie conforme :
À Cazeneuve-Montaut, le 30 Avril 1886.
L'Instituteur,

Fait à Cazeneuve Montaut, le 31 mars 1885.
L'instituteur, Soupène, signé.

Pour copie conforme :
À Cazeneuve Montaut, le 30 avril 1886,
L'Instituteur